



Syndicat mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa (SMAGEA) (Siren : 256204256)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Esquerdes
Arrondissement	Saint-Omer
Département	Pas-de-Calais
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	21/11/2003
Date d'effet	21/11/2003

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Christian DENIS

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	1559 Avenue Bernard Chochoy
Numéro et libellé dans la voie	BP 1
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	62380 ESQUERDES
Téléphone	03 21 88 98 82
Fax	03 21 12 02 19
Courriel	smagea@nordnet.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	595 785
Densité moyenne	212,20

Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 7 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
62	CA de Saint Omer (246200455)	CA
62	CC de Desvres-Samer (200018083)	CC
59	CC des Hauts de Flandre (200040954)	CC
62	CC du Canton de Fauquembergues (246200851)	CC
62	CC du Canton d'Hucqueliers et Environs (246200992)	CC
62	CC du Pays de Lumbres (246201016)	CC
59	Union Syndicale d'Aménagement Hydraulique du Nord (200043735)	SM fermé

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Hydraulique <i>Etudes, programmation, mise en oeuvre et gestion de travaux portant sur la maîtrise des écoulements et la défense contre les inondations, la lutte contre l'érosion des sols et l'entretien des rivières Etudes, actions d'animation, de coordination, d'expérimentation et de sensibilisation dans les domaines intéressants directement le SAGE : - la maîtrise des écoulements et défense contre les inondations - la maîtrise de la pollution - l'harmonisation de l'exploitation et la prévention des pollutions de la ressource en eau - la restauration et la valorisation des écosystèmes aquatiques et des zones humides Suivi et évaluation de la mise en oeuvre du SAGE L'exercice de ces compétences est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt intercommunautaire à l'échelle du bassin de l'Aa ou à l'échelle du territoire du Syndicat mixte. Le SAGE définira les travaux qui seront déclarés d'intérêt intercommunautaire. Pour les autres travaux, la déclaration d'intérêt intercommunautaire sera déterminée à la majorité des deux tiers du comité syndical du syndicat mixte. Est reconnu d'intérêt intercommunautaire (délibération du 7 juin 2011) le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues de l'Aa.</i> Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)